

PASS'BAFA ET PASS'BAFD CITOYENS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Département octroie une aide forfaitaire de 300 € pour la formation Bafa ou Bafd, en échange d'une action citoyenne de 35 heures.

Pour l'obtenir vous devez :

- Etre âgé de 18 à 25 ans pour le BAFA et de 18 à 27 ans pour le BAFD
- Habiter l'Oise
- Vous inscrire à une formation Bafa ou Bafd auprès d'une association d'éducation populaire habilitée

L'action citoyenne doit être effectuée auprès d'un organisme non marchand de l'Oise tels qu'une collectivité, une association, un établissement de soins, etc.

Vous retrouverez tous les renseignements utiles sur le site du Département.

<https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passbafa-citoyen>

Conseil départemental de l'Oise:

1 rue Cambry

60024 - Beauvais

<http://www.oise.fr/>